

22 mars 2017

Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau,

Liste des représentants

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (Dominique COLIN), Etat (Françoise TROMAS, DDTM) SMD (Bérengère NOGUIER), Département de la Lozère (Michèle MANOA, Robert AIGOIN), Alès agglomération et SIAEP de l'Avène (François GILLES), Nîmes métropole (Jean Claude MAZAUDIER) SMAGE des Gardons (Jacques LAYRE) La **commission locale de l'eau** que je représente aujourd'hui en tant que Présidente, et qui est l'organisme qui a construit et validé le contrat de rivière, a été mise en place en 1994 dans le cadre du premier SAGE des Gardons.

Après avoir été le premier bassin versant de France à définir un périmètre de SAGE (schéma d'Aménagement et de gestion des eaux) qui définit la politique de l'eau, nous avons été les seconds à installer cette **assemblée de l'eau** qu'est la CLE, qui consacre et se consacre à la **concertation dans la gestion de l'eau**.

Cela fait donc **plus de 20 ans** que nous **travaillons ensemble, élus, usagers, services de l'Etat et des établissements publics** à construire une politique de l'eau adaptée aux enjeux de notre territoire et qui se traduise **concrètement** sur le terrain.

Même si les **défis** qui s'offrent à nous sont encore nombreux et pas toujours faciles à traiter comme **les tensions sur la ressource** en eau en période de sécheresse, la **restauration des milieux** aquatiques ou encore **l'amélioration de la qualité** de l'eau, on peut considérer qu'il y a beaucoup de chemin parcouru depuis 20 ans. **ET le bilan** du dernier contrat de rivière comme la signature aujourd'hui du nouveau, traduit cette volonté de **trouver des solutions concrètes** pour notre territoire, que ce soit pour les problèmes d'aujourd'hui comme ceux de demain et de le faire dans un **cadre concerté**.

Cette concertation peut apparaître une évidence pour notre territoire mais c'est loin d'être le cas partout. Pourtant, l'eau est un domaine complexe et **la concertation est un appui à la construction des politiques, à leur mise en œuvre** et aussi et surtout à **leur compréhension** par le plus grand nombre. La CLE est donc un **outil précieux** au service de notre territoire.

Le premier contrat de rivière lancé entre 2010 et 2015 a rempli ses objectifs : citons quelques exemples tels que la sécurisation de la **digue de Remoulins** par une protection de pied de berge (près d'1 millions d'€) ou encore **l'entretien des cours d'eau** pour près de 4,5 millions d'€ + barrage de St Génès de Malgoires. Concernant la **ressource en eau**, relevons l'amélioration des **rendements de réseaux** pour l'eau potable mais également des **systèmes d'épuration** sur une **trentaine de communes** (pour 28 000 habitants). Enfin, nous avons contribué à améliorer nos milieux aquatiques avec entre autres la restauration de la continuité écologique permettant à nos grands poissons migrateurs, véritable patrimoine local, de retrouver des kilomètres de rivières accessibles pour se reproduire (alose) ou assurer leur croissance (anguille).

Le contrat de rivière ne réalise pas lui-même les actions, mais il est l'outil de **programmation** qui y contribue en assurant un **financement intéressant** et en motivant les porteurs de projet.

Aujourd'hui, nous sommes réunis avec nos partenaires techniques et financiers mais également avec les deux agglomérations de notre territoire, Alès agglomération et Nîmes métropole ainsi que le syndicat d'eau potable, le SIAEP de l'Avène pour signer un **nouveau contrat de rivière sur 2017-2022**. Ce contrat de rivière comprend environ 400 actions portées par **92 maîtres d'ouvrage** c'est vous dire l'implication des collectivités et des acteurs de l'eau dans le Bassin des Gardons ! Qu'ils soient tous remerciés ici même s'ils ne peuvent pas être à la tribune et signer avec nous ce contrat de rivière.

Je ne vais pas détailler les actions du contrat de rivière mais j'insisterai sur la poursuite de la **dynamique engagée** depuis de nombreuses années en mettant un accent particulier sur la **ressource en eau**, notamment les **économies d'eau** et en parallèle, les **substitutions de ressource**, des sujets qui nous occupent beaucoup en ce moment avec l'élaboration d'un **Plan de Gestion de la Ressource en Eau**.

Il est d'ailleurs prévu de mobiliser la moitié du montant du contrat de rivière sur la gestion de la ressource lorsqu'elle est en tension soit **plus de 60 millions d'€**

Les efforts pour améliorer la **qualité de l'eau** avec plus de **40 millions** d'€ vont se poursuivre notamment sur les **réseaux d'eaux usées**, les **ouvrages d'épuration** et la **lutte contre les pollutions diffuses** qui concernent essentiellement les pesticides dans les zones agricoles (en partenariat avec la profession) mais également en zones non agricoles, dans nos espaces verts publics ainsi que chez les particuliers.

La gestion des **milieux aquatiques**, officiellement liée par la loi Gemapi à la **problématique des inondations** est un autre enjeu fort de ce contrat avec l'entretien des cours d'eau, la poursuite de la restauration de la continuité écologique et l'accompagnement de certains cours d'eau perturbés vers un **fonctionnement plus naturel** qui nous permettra de mieux **en bénéficier**.

Toutes ces actions dont certaines comportent des changements de conception et de pratiques, nécessitent d'être accompagnées de pédagogie, et d'écoute, afin d'être le fruit d'un dialogue entre les évolutions scientifiques et techniques et les usages vécus eux aussi comme des certitudes. Pour porter tout cela il nous faudra une animation forte et durable qui a fait, fait et fera encore la force de notre territoire.

Pour conclure, je suis très heureuse de signer ce contrat de rivière et je tiens à remercier à nouveau tous les partenaires présents aujourd'hui, que ce soit les financeurs qui nous apportent un **soutien précieux** comme les maîtres d'ouvrage qui font des **efforts importants**. Je remercie particulièrement le SMAGE des Gardons, son directeur Lionel Georges et son équipe, son Président Jacques LAYRE pour le travail fourni à **élaborer ce contrat** de rivière pour la CLE comme il l'ont fait pour les autres outils tels que le SAGE, le PAPI et en ce moment le PGRE ... sans oublier toutes les **actions qu'il porte directement** et qui contribuent au succès de la gestion de l'eau sur le terrain.

Dans une période où nous travaillons à la mise en place d'une nouvelle gouvernance de l'eau nous voyons bien à quel point le **SMAGE en est un point central sur notre Bassin Versant des Gardons**.